

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 79 (1965)
Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

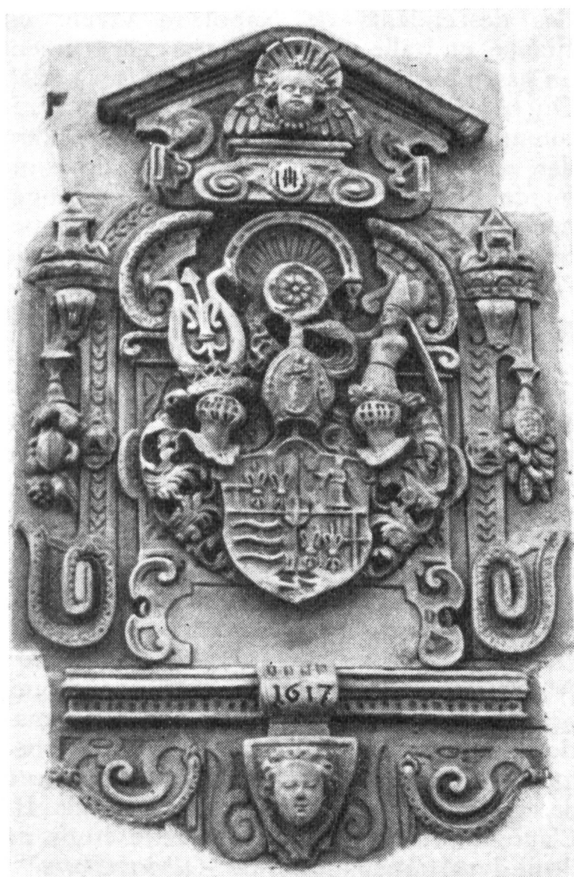


Abb. 1. Wappen des Jakob Fugger, Fürstbischof von Konstanz, 1617

Das Bistumswappen von *Konstanz* (gleichfalls das durchgehende rote Kreuz in silbernem Felde) findet sich in der vorliegenden Wappenplastik im kleinen Herzschild, mit dem das geviertete Wappen belegt ist. Jakob Fugger weicht in der Wappenführung ab von den Konstanzer Fürstbischöfen, die zumeist das Konstanzer Kreuz in das erste und vierte Feld stellten. Schliesslich findet sich im

Schildfusse der Oehninger Wappentafel noch ein Schildbild: zwei, je seitlich aus Wolken kommende Arme halten einen Schlüssel. Hier handelt es sich um das Wappen der *Propstei Oehningen*.

Der nun beschriebene Schild ist in der Mitte überhöht von der reich verzierten Mitra, geschmückt mit der Madonna auf der Mondsichel. Hinter der Mitra in vertikaler Stellung der Bischofsstab mit dem flatternden Velum. Dem Schilde sind zwei Helme aufgesetzt: rechts das schon erwähnte Oberwappen der Fugger, links der Helm mit dem Helmkleinod der Grafen von Kirchberg: weibliche Büste, auf dem Kopf eine Bischofsmütze.

Wie die Jahrzahl am Fusse des Wappens zeigt, ist die Wappenplastik anno 1617 geschaffen worden, somit im dreizehnten Amtsjahr des Bischofs. Leer ist heute die Inskriptionskartusche. Die ursprüngliche Inskription kann mit Leichtigkeit gedeutet werden. Sie dürfte kaum anders gelautet haben als die Legende auf dem Siegel des Bischofs: JACOBUS D(ei) G(ratia) EPISCOPVS CONSTANTIEN(SIS) ET DNVS AVGVSTIAE MAIORIS. Schliesslich sei bemerkt, dass die Wappenfelder und Figuren in hier reproduzierten Wappenrelief genau übereinstimmen mit jenen im schönen Rundsiegel, das der Bischof gebrauchte.

Zum Schluss mögen noch einige Worte über Jakob Fugger gesagt werden. Wir haben schon gehört, dass er zu Oehningen den Neubau der Kirche durchführte. Wesentlicher war seine Bautätigkeit auf der Reichenau. Unter ihm wurde der umfangreiche Klosterneubau auf der Südseite des Münsters (Mittelzell) erstellt. Von Fugger wird berichtet, dass er im ersten Jahrzehnt seiner Amtstätigkeit die Einkünfte des Bistums wesentlich steigerte und überdies aus seinem Privatvermögen über 44 000 fl. beigesteuert habe.

Eugen Schneider.

Bibliographie

ROBERT MATAGNE. *Un Armorial manuscrit de Jean-François Pierret* (XVIII^e siècle). Extrait du fasc. V de la collection « Les Amis de l'Histoire », Luxembourg 1964.

L'auteur analyse et publie un armorial manuscrit inédit du notaire luxembourgeois, se trouvant en mains privées, qui paraît constituer le volume préparatoire d'un autre armorial connu conservé aux Archives de l'Etat à Luxembourg. Il s'agit du « Recueil des

Anciennes Maisons Nobles éteintes et vivantes originaires du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, tant espagnol que français... » Près de 300 familles y figurent dont les armoiries sont blasonnées pour autant qu'elles soient connues; c'est heureusement le cas pour la majorité d'entre elles. Complétée de notes utiles, cette publication sera précieuse aux historiens et héraldistes.

Olivier Clottu.

CHRISTIAN WILSDORF, PAUL MARTIN, ROBERT GALL. — *Armorial des communes du Haut-Rhin*. Publié sous les auspices de l'Administration départementale par la Commission d'Héraldique du Haut-Rhin, Colmar, 1963.

Ce premier volume du recueil officiel des armoiries des communes du département du Haut-Rhin est consacré aux chefs-lieux de canton. La commission d'Héraldique instituée en 1960 pour fixer ces blasons a fouillé les archives et musées, recherché toutes les représentations d'armoiries anciennes. Pour les communes sans blason connu, il en a été créé un en s'inspirant : 1. d'armes parlantes ; 2. d'une particularité locale ; 3. des armes d'une famille notable jadis possessionnée dans le village ou portant son nom ; 4. des armes de la seigneurie à laquelle avait appartenu la commune, brisées ou variées si plusieurs localités composaient cette seigneurie ; 5. de l'hagiographie locale. Le résultat de ces travaux peut servir de modèle à toute publication analogue. Chaque notice, illustrée par R. Gall d'une sobre et élégante représentation en couleurs du blason, fait l'historique des armoiries et indique les sources de la documentation.

L'Armorial est précédé d'une introduction exposant les éléments de l'héraldique communale alsacienne et d'une bibliographie sommaire sur le même sujet. Ouvrage excellent.

Olivier Clottu.

JOSEPH VALYNSEELE. *La descendance naturelle de Napoléon I^{er}*. Chez l'auteur, 10, rue des Deux-Gares, Paris-X^e. Prix : 20 fr.

À l'envi, mémorialistes et historiens ont attribué des enfants naturels à Napoléon. Il n'est, à la vérité, de certitude que pour deux cas : le comte Léon et le comte Walewski. L'auteur a suivi leur postérité depuis 150 ans, aussi bien en ligne masculine que féminine.

Ces descendants de Napoléon vivent en France, en Italie et en Angleterre, ils forment un assemblage hétéroclite sur le plan social. On trouve, outre des aristocrates, un instituteur, un entrepreneur de travaux publics, des employés d'administration ou de commerce, des officiers, un coiffeur, des ingénieurs, un écuyer de cirque, un ouvrier papeter, etc. La descendance des deux fils de l'empereur est précédée de leur biographie complète accompagnée de leur portrait et blason.

Olivier Clottu.

JOSEPH VALYNSEELE. *Rainier III est-il le souverain légitime de Monaco ?* Chez l'auteur, 10, rue des Deux-Gares, Paris-X^e. Prix : 15 fr.

La loi salique n'a pas cours à Monaco. À défaut de postérité mâle des princes, la succession se fait dans la ligne féminine de ceux-ci. La descendance du marquis de Chabrillan issu, comme Louis II mort sans enfant mâle en 1949, du prince Honoré III de Monaco (1720-1795), mais par les femmes, revendique, preuves généalogiques et dossiers diplomatiques à l'appui, le trône de Monaco. Rappelons que l'actuel souverain de la Principauté descend d'une fille reconnue de Louis II. L'auteur présente avec clarté cette étude de droit dynastique.

Olivier Clottu.

ROBERT MATAGNE. *Les soixante-quatre quartiers de S.A.R. le Grand-Duc Jean de Luxembourg*. Extrait de la Biographie nationale, XIII^e fasc. Luxembourg 1965.

Cet intéressant tableau d'ascendance montre que l'actuel souverain du Luxembourg, monté sur le trône du Grand-Duché l'automne passé, est de race vraiment européenne. Dans ses veines coule le sang de presque toutes les maisons qui ont régné sur notre vieux continent.

Olivier Clottu.

Internationale Chronik — Chronique internationale

Canada — Le nouveau drapeau canadien

Le nouveau drapeau canadien a été approuvé par le Parlement en décembre 1964. Sur la recommandation du Gouvernement, Sa Majesté la Reine Elisabeth II, Souveraine du Canada, l'a reconnu ; il a été acclamé et inauguré le 15 février 1965.

La feuille d'érable est depuis longtemps le symbole du Canada et, à juste titre, elle est considérée comme son emblème au début du XVIII^e siècle déjà. Vers la fin du XIX^e siècle, elle prend une place de plus en plus notoire pour apparaître finalement sur les armoiries de certaines provinces. Plus tard, un décret du roi, assignant des armoiries au Canada, stipule